

# Isard®

## Carte d'identité

- Isard® : Marque déposée BASF.
- Autorisation de vente : n°9900251.
- Composition : 720g/L dmpta-p.
- Formulation : Concentré Emulsionnable (EC).
- Classement toxicologique :

Mentions d'avertissement :



DANGER

- Mentions de danger :
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
  - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
  - H315 Provoque une irritation cutanée.
  - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
  - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
  - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

■ Usages et doses autorisées : 1 L/ha en post-levée de la betterave industrielle à partir du stade 2 feuilles et jusqu'au stade 8 feuilles (BBCH 12-18). Fractionnement obligatoire (2 passages à 0,5L/ha ou 3 passages à 0,3L/ha).

■ Autres usages autorisés : maïs, maïs doux, sorgho, millet, moha, chicorée à café, chicorée witloof.

Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer Isard® ou tout autre produit contenant du dmpta-p sur betteraves et chicorée plus d'une fois tous les 2 ans sur la même parcelle.

■ Distance aux points d'eau : Respecter une zone non traitée minimale de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

■ Délai de rentrée dans les parcelles : 48 heures.

■ Délai d'emploi avant récolte : Betterave : 90 jours.

■ Protection utilisateur lors de la manipulation du produit : Gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

Pour tous les produits cités, avant toute utilisation se reporter aux conditions d'emploi figurant sur l'étiquette du bidon.

## 10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

### AVANT L'APPLICATION

- 1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.
- 3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporeur.

### PENDANT L'APPLICATION

- 7 Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

### APRÈS L'APPLICATION

- 8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR. Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande Osmofilm®.

® Marque déposée Sté PANTEK France

## Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF Agro	0 810 02 30 33 ou <a href="http://www.agro.bASF.fr">www.agro.bASF.fr</a>
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude 0 800 887 887
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	0 810 12 18 85 ou <a href="http://www.adivalor.fr">www.adivalor.fr</a>

Zepplin®, marque déposée BASF – Autorisation de vente : n°9700369 – Composition : 100g/L quinmérac + 325g/L chloridazone – Formulation : SC – Classement toxicologique : ATTENTION, H317, H411. Safari®, marque déposée E.I. du Pont de Nemours and Company - Numéro d'AMM 9200073 - Composition : 50 % de triflusulfuron-méthyle - Formulation : WG - Classement toxicologique : Xn-R40-N-R50/53. Centium® 36 CS, marque déposée FMC Chemical sprl. – Autorisation de vente : N°2000299 – Composition : 360g/L clomazone – Formulation : CS – Classement toxicologique : R53.

Usages, doses, restriction et conditions d'emploi, consulter : [www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)

Édition de septembre 2013 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. 932BEHE0913R. Crédit photos et illustrations BASF.

# Isard®

l'innovation herbicide racinaire  
en post-levée de la betterave industrielle  
dès le stade 2 feuilles.



[www.agro.bASF.fr](http://www.agro.bASF.fr)

Cultivons l'innovation autrement

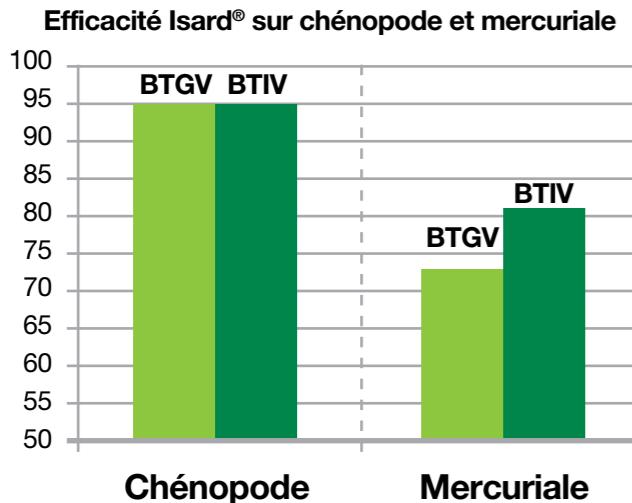
**BASF**

The Chemical Company

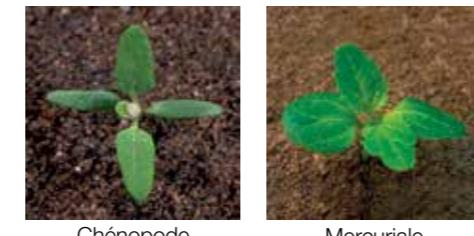


# Isard® : LE partenaire pour un désherbage plus large et plus régulier des flores variées.

## Isard® : une efficacité de haut niveau.



un spectre d'action large, pour contrôler des flores variées



Résultats essais BASF Agro sur base BTGV au T1 suivi de 3 applications des programmes ci-contre. Synthèse 25 essais BASF Agro 2006 à 2012 sur chénopode et 16 essais BASF Agro 2006 à 2012 sur mercuriale.

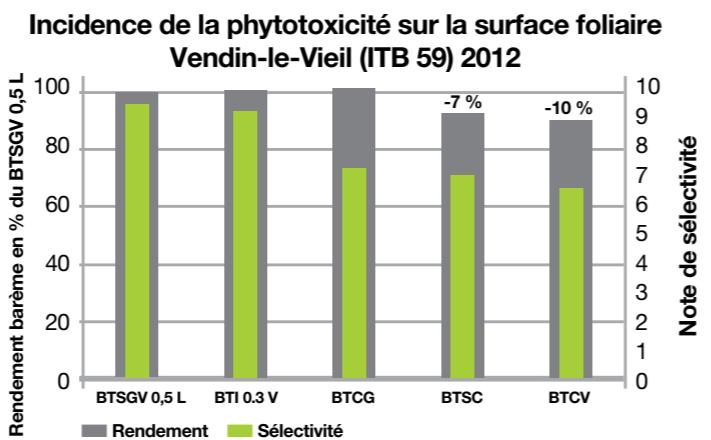
## Isard® : Un meilleur contrôle des levées échelonnées grâce à sa persistance d'action.

Parce que toutes les adventices ne lèvent pas en même temps, Isard® apporte de la **persistance d'action** à votre programme herbicide pour contrôler les levées échelonnées. Les adventices comme les chénopodes ou les morelles seront ainsi mieux maîtrisées.

## Isard® : une excellente sélectivité.



Résultats essai ITB sur base BTGV au T1 suivi de 3 applications des programmes ci-contre. Afin de démontrer la sélectivité des herbicides, Centium® 36 CS et Isard® ont été appliqués volontairement avant les stades BBCH12 et BBCH14. Publication du Betteravier Français N° 979 du 29 janvier 2013.



## Isard® : Un mode d'action différent des principaux herbicides de la betterave.

Isard®, herbicide racinaire du groupe HRAC K3, contribue à l'**alternance des modes d'action** pour préserver l'efficacité des désherbages aujourd'hui et demain.

## Efficacité des programmes de désherbage

## Isard® : une efficacité de haut niveau.

	BTGV	BTIV <sup>(1)</sup>	BTZIV <sup>(2)</sup>
Amarante	Vert	Vert	Vert
Ammi majus	Orange	Jaune	Vert
Chénopode	Vert	Vert	Vert
Éthuse	Jaune	Vert	Vert
Fumeterre	Vert	Vert	Vert
Matricaire	Vert	Vert	Vert
Mercuriale	Jaune	Vert	Vert
Morelle	Vert	Vert	Vert
Mouron des oiseaux	Vert	Vert	Vert
Pensée	Vert	Vert	Vert
PSD	Orange	Vert	Vert
Renouée des oiseaux	Vert	Vert	Vert
Renouée liseron	Vert	Vert	Vert
Renouée persicaire	Vert	Vert	Vert
Ravenelle	Orange	Vert	Vert
Sanve	Jaune	Vert	Vert
Véroniques	Vert	Vert	Vert

Champ d'activité établi sur la base des résultats BASF Agro et Instituts Techniques en France.

Les niveaux d'efficacité mentionnés dans ce tableau sont issus de moyennes d'efficacité obtenues dans les essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un niveau d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des adventices.

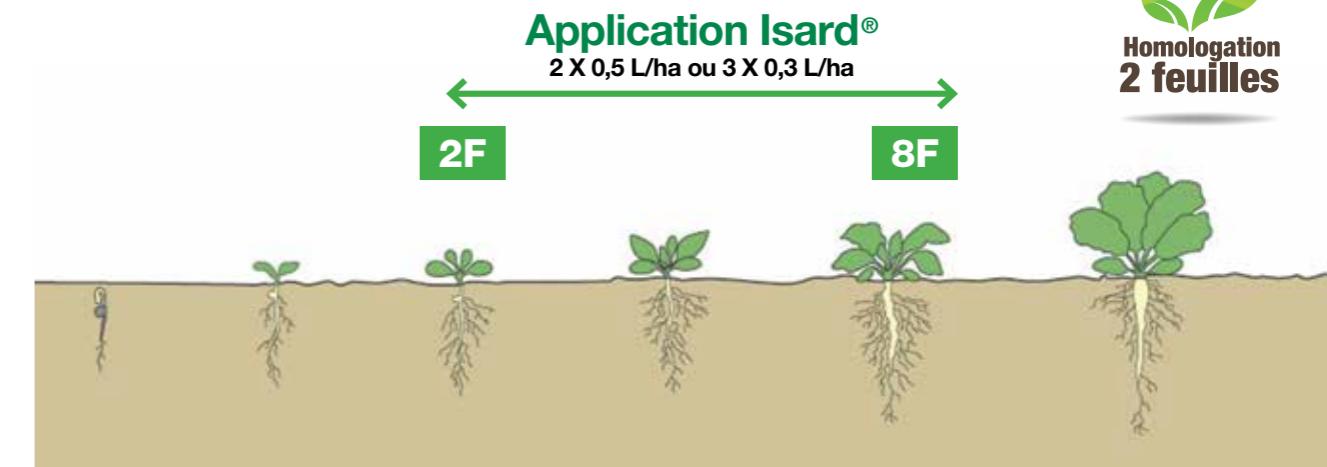
Très efficace  
Efficace  
Peu efficace  
Inefficace

(1) BTGV au 1<sup>er</sup> passage puis 3 traitements BTIV

(2) BTGV au 1<sup>er</sup> passage puis 3 traitements BTZIV

Source : essais BASF Agro 2005 à 2011

## Préconisations d'utilisation.



Isard® s'utilise dès le stade 2 feuilles vraies de la betterave (BBCH12) et jusqu'au stade 8 feuilles (BBCH18).

**Recommandation :** utilisation en programme, 2 applications à 0,5 L/ha ou 3 applications à 0,3 L/ha.

- BTIV : Isard® s'utilise de 0,3 à 0,5 L/ha en association avec BTV.
- BTZIV : Zepplin®, pour une action renforcée sur ombellifères (ammi majus, éthuse), mercuriale, chénopode, gaillet, véronique et renouée liseron.
- En cas de forte infestation chénopodes, Isard® renforce l'action des programmes de désherbage. Grâce à sa persistance d'action, il permet une maîtrise des levées échelonnées.
- En conditions sèches et forte pression éthuse ou mercuriale, l'ajout de Safari® à BTIV est recommandé à partir du T2 de post levée.

Pour B,T,V ajuster les doses selon les conditions de traitement et respecter les conditions d'emploi.

Traiter le matin (hygrométrie, absence de vent), tous les 6 à 10 jours sur adventices jeunes (stade cotylédons à 2 feuilles).